



Certificat de Compétence Spécifique « ANALYSTE DE LA PERFORMANCE »

1. Description générale du dispositif

1.1 Les objectifs de la formation

Le dispositif **Certificat de Compétence Spécifique (CCS)** s'adresse à des cadres engagé(e)s dans une démarche de développement des compétences professionnelles dans un **domaine ciblé** de la performance de haut niveau.

Le **CCS « Analyste de la Performance »** a pour objectif le développement de compétences d'accompagnateurs capables d'apporter un soutien aux entraîneurs pour leur permettre d'accéder aux ressources (méthodologiques, technologiques, scientifiques).

1.2 Le public visé

Le CCS « *Analyste de la Performance* » s'adresse prioritairement aux **Analystes de la Performance et référents recherche en fédération**, ayant une **réelle activité professionnelle menée auprès des cellules de performance de HN** pendant le déroulement du cursus, quel que soit leur statut (cadre d'Etat ou de droit privé).

Le CCS « *Analyste de la Performance* » s'inscrit dans la démarche de formation professionnelle mise en œuvre par le Pôle Formation à l'intention de l'encadrement du sport de haut niveau.

Ce dispositif est une réponse aux demandes liées à l'évolution des métiers de la performance du sport de haut niveau. Il complète l'offre de formation initiale et continue (Master SEP, modules de la FPC des entraîneurs, Executive Master Entraîneur) dans ce domaine.

2. Caractéristiques du CCS « *Analyste de la Performance* »

2.1 Le parcours de formation

Ce parcours s'adresse à une promotion d'une **douzaine de cadres**.
Il impose de suivre les **15 jours de formation**, organisés sous la forme de **5 sessions de 3 jours**, complétés par des temps de pratique et de travaux personnels en dehors des sessions.

2.2 Modalités de recrutement

L'entrée dans le dispositif s'effectue à la suite d'une **sélection sur dossier** basée sur l'analyse du profil du candidat et de son projet professionnel.

2.3 Modalités de validation

Pour prétendre à la validation de cette certification, le cadre en formation doit se soumettre à une évaluation basée sur la **production d'un document** démontrant l'intégration dans sa pratique professionnelle des savoirs et savoir-faire abordés au cours de la formation.

3. Organisation pédagogique

3.1 Calendrier de la formation

- ⇒ Campagne d'information/communication : **octobre 2018**
- ⇒ Retour des dossiers de candidature : **avant le 15 janvier 2019**,
- ⇒ Sélection des candidats : **16 janvier 2019**,
- ⇒ Dates des modules :
 - Module 1 : 12 au 14 février 2019
 - Module 2 : 5 au 7 mars 2019
 - Module 3 : 16 au 18 avril 2019
 - Module 4 : 14 au 16 mai 2019
 - Module 5 : 11 au 13 juin 2019

⇒ Certification : deuxième semestre 2019.

3.2 Responsables pédagogiques

La formation est co-pilotée par

- Christophe ROUFFET,
- Thierry DUMAINE

3.3 Démarche de formation

La formation alterne éclairages théoriques, témoignages, partages d'expériences, études de cas et mises en pratique. Des experts de profils et champs professionnels variés interviendront durant la formation pour apporter des éclairages sur des thématiques en lien avec les objectifs poursuivis.

La participation aux modules sera complétée par du travail intersession.

3.4 Programme de formation

La formation aura pour fil conducteur la pratique d'analyste de la performance tout au long du cursus et la posture professionnelle auprès des entraîneurs et des sportifs. Les grande thématiques qui seront abordées se situent autour de : Se positionner, Se situer par rapport aux sciences et aux technologies, Interroger et formuler la demande, Mettre en œuvre et suivre une stratégie opératoire, Veille et innovation.

4. Aspects financiers

Frais d'inscription :

- 250 €

Frais pédagogiques* :

- Pris en charge dans le cadre de l'ONM pour les agents du Ministère des Sports,
- 3150 € pour les autres cadres

* Les frais pédagogiques n'incluent pas les frais de déplacement/restauration/hébergement

5. S'inscrire

Transmettre à Cécile MORLET

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation,
- un avis du supérieur hiérarchique (ou de l'employeur) et du DTN pour les cadres techniques.

6. Contact

Suivi pédagogique : Christophe ROUFFET – christophe.rouffet@insep.fr – 01 41 74 41 64

Responsable administrative : Cécile MORLET – cecile.morlet@insep.fr – 01 41 74 43 38